Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



ID: 063-216302620-20231212-41-DE

République française Département du Puy-de-Dôme Commune d'Orcet Séance du Conseil municipal du 12 décembre 2023

## CONVENTIONS D'ADHESION AU POLE SANTE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DU PUY-DE-DÔME

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 05 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 23

Quorum: 12

Secrétaire de séance : Xavier DUBOIS

## Etaient présents (20) ou représentés (1) :

Dominique GUELON, Valérie ROUX, René GUELON, Martine MATHELY, François MARQUET représenté par Francis GILBERT, Bénédicte BORREL représentée par Gérard CHEVRIER DOUSSET, Jean-Paul BOUVIER, Xavier DUBOIS, Bernard DUCREUX, Francis GILBERT, Christian GIRY, Michèle PINET, Henri-Bernard BOULINGUEZ, Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Sébastien MORANGE, Patricia FOUGERE, Magali LEWICKI, Arnaud MITORAJ, Sophie PICOT représentée par Arnaud MITORAJ, Alexandra PIRON, Aline TETEVIDE, Valéry VIALLARD,

## Étaient absents ou exusés (2) :

Julie DURIEZ, Aline TETEVIDE

**Vu** le Code général de la Fonction Publique notamment ses articles L136-1, L451-24, L452-25 à 31, L542-25 à 47, L613-2 et L811-1 à 812-2,

**Vu** le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

**Vu** les délibérations du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en dates des 17 novembre 1997, 26 mars 2003 et 27 novembre 2009 ayant créé les services de médecine professionnelle et préventive, de prévention et d'intermédiation sociale et de maintien dans l'emploi,

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023





Berger Levrault

ID: 063-216302620-20231212-41-DE

**Vu** la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2023-34 en date du 26 septembre 2023 portant mise en œuvre des missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail au profit des collectivités locales du département et des autres employeurs publics,

**Considérant** que les missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale peuvent être réalisées, dans le cadre d'une convention, au bénéfice des collectivités et d'établissements de la Fonction Publique Territoriale.

**Considérant** la nécessité d'accompagner les collectivités territoriales et établissements publics dans la gestion administrative des situations d'inaptitude physique de leurs agents, compte tenu notamment de la complexité statutaire de ces problématiques,

## Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité:

- **D'adhérer** aux missions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention proposée par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme,
- **D'inscrire** les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au Pôle santé au travail.

Le Maire,

Fait à Orcet le : 19 décembre 2023 Signé le : 19 décembre 2023 à Orcet

Publié le : 20 décembre 2023 Transmis le : 20 décembre 2023

**Dominique GUELON** 

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.